

INFORMATION PRESSE

Paris, le 15 décembre 2021

Vaccination contre la Covid en France Au 15 décembre 2021, 16 678 837 doses de rappel ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de rappel, 16 678 837 personnes ont reçu une dose de rappel².

En outre, depuis le début de la campagne de vaccination en France, 52 386 149 personnes ont reçu au moins une injection (soit 77,7% de la population totale¹) et 51 319 684 personnes ont désormais un schéma vaccinal complet (soit 76,1 % de la population totale).

¹ Avec l'ouverture de la vaccination aux 12-17 ans, le calcul du taux de vaccination de la population majeure évolue. Le nombre d'injections par classe d'âge n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais le taux de vaccination de la population majeure à J-1, de manière hebdomadaire chaque mardi. Le taux de vaccination de la population totale n'est pas impacté, il est toujours donné quotidiennement donné à J-J.

²Le nombre d'injections de rappel est désormais disponible au Jour J de manière quotidienne.

<i>Données Provisoires</i>	Injections des dernières 24 heures	Cumul au mois de décembre	Cumul total (depuis le 27/12/2020)
1^{ères} injections	36 869	301 090	52 386 149
Doses de rappel	785 511	8 446 032	16 678 837
Total injections	864 753	9 542 002	115 561 825
Schémas vaccinaux complets			51 319 684

2. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet www.sante.fr
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail), dans un cabinet infirmier ou chez une sage-femme, en centre de vaccination, chez votre chirurgien-dentiste, dans un laboratoire de biologie médicale.
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Ouverture de la campagne vaccinale aux 5-11 ans à risque de formes graves

A partir du 15 décembre 2021, les enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19 et les enfants vivant dans le même foyer qu'une personne immunodéprimée sont éligibles à la vaccination. 400 000 enfants sont concernés auxquels s'ajoutent les enfants proches de personnes immunodéprimées. La liste des pathologies prioritaires telle que définie par la Haute Autorité de santé et complétée par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale est disponible [ici](#).

Ouverture de la campagne de rappel depuis le 1er septembre

Conformément aux différents avis scientifiques rendus depuis le mois d'avril 2021, le président de la République a annoncé, le 11 août 2021, le lancement d'une campagne de rappel de la vaccination

anti-Covid-19 dès le mois de septembre 2021 pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables. Depuis le 27 novembre, la campagne de rappel est désormais ouverte à toutes les personnes éligibles majeures et l'éligibilité au rappel vaccinal est abaissée à 5 mois après le schéma vaccinal complet initial.

Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel (ou troisième dose) dès cinq mois après la deuxième dose.

Pour les patients sévèrement immunodéprimés, conformément à l'avis du COSV, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 5 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection supplémentaire dès 4 semaines après leur vaccination, puis une dose de rappel dès 5 mois après cette dernière.

En cas d'infection survenue après une première injection Janssen :

- moins de 15 jours après : les personnes reçoivent une dose supplémentaire dès 4 semaines puis une dose de rappel à partir de 5 mois après l'infection.
- plus de 15 jours après : les personnes n'ont pas besoin de recevoir une dose supplémentaire et ne reçoivent qu'une dose de rappel à partir de 5 mois après l'infection.

Les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur vaccination avec Janssen reçoivent une dose de rappel dès 4 semaines après leur injection.

Le rappel doit être fait avec un vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna) de manière indifférenciée quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination. Concrètement, Il est ainsi possible de recevoir du Moderna en rappel si l'on a été vacciné avec du Pfizer et inversement.

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Pfizer-BioNTech	Moderna
0 à 4 ans inclus		Mon enfant ne peut pas se faire vacciner		
5 à 11 ans inclus	<p>Mon enfant a un risque de forme grave* ou vit dans l'entourage d'une personne immuno-déprimée →</p> <p>Dans toute autre situation →</p>	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur son lieu de soin • Centre de vaccination <p><small>(pour les situations qui concernent les enfants)</small></p> <p style="text-align: center;">Pour l'instant, mon enfant ne peut pas se faire vacciner</p>		
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit la situation de mon enfant →	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • À l'école/Son lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Non lieu de soin 		
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation →	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Non lieu de soin 		
30 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Non lieu de soin 	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Non lieu de soin 	
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • À domicile • Non lieu de soin <p><small>(à la condition que soit réalisée une prise en charge active et régulière dans un établissement de soins à l'hôpital)</small></p>	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination 	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19





La vaccination obligatoire POUR CERTAINES PROFESSIONS



La vaccination est obligatoire pour :

- Les professionnels du secteur de la santé*
- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire*
- Les professionnels du secteur médico-social*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels*
- Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes*

* Liste complète sur

www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale

	 Mon âge	 Janssen ou AstraZeneca	 Pfizer-BioNTech	 Moderna
18 À 29 ANS INCLUS →			✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination	
30 À 54 ANS INCLUS →			✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination	✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination
55 ANS ET PLUS →		✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)</small></p> <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec le vaccin Janssen, un rappel avec un vaccin à ARN messager est nécessaire 4 semaines après la vaccination)</small></p>	✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination	✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination

N.B. :

- L'obligation de vaccination pour ces professions est effective depuis le 15 septembre.

Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



version 10 novembre 2020



La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de **3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	✓ Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• A l'école/Mon lieu d'apprentissage• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	✓ Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin	
	Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
30 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen	✓	✓
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin
65 ans et plus	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
	Quelle que soit ma situation	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu d'hébergement	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu d'hébergement

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisés précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles, selon les modalités ci-dessus.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 10 novembre 2021